

PÔLE RURAL

Maison de la Recherche en Sciences Humaines de Caen

Séminaire 2009-2010 (16e année)

AU CŒUR DES RECHERCHES SUR LES SOCIÉTÉS ET LES ESPACES RURAUX

Responsables : Philippe MADELINE et Jean-Marc MORICEAU

Séance du 1^{er} décembre 2009

Compte rendu réalisé par Floriane PAULARD, Pauline PEUGNET (étudiantes en master 1 d'histoire) et Marie GINESTE (étudiante en master 1 de géographie).

Après la séance des actualités du Pôle rural, Jean-Marc MORICEAU présente Frédéric Chauvaud, professeur en histoire contemporaine à l'université de Poitiers. Spécialiste de la violence et de la criminalité, il a notamment écrit *Les experts du crime*, *Les violences rurales au quotidien*, *Histoire de la justice de la Révolution à nos jours* ou encore *Le fait divers en province*, paru en 2009. F. Chauvaud intervient aussi dans divers médias (radio et télévision sur France 5 dans l'émission *C'est dans l'air*).

Frédéric Chauvaud

« Le crime à la campagne observé par les tribunaliers (1880-1930) »

Frédéric Chauvaud présente les sources qui ont documenté cette intervention. Elles sont constituées de comptes rendus judiciaires, parus dans divers journaux, puis publiés en librairie. Le fond sélectionné représente environ 30 000 pages, 20 000 sont ici utilisées. Ces documents nous renseignent sur le déroulement des procès : les protagonistes des affaires, les paroles et les gestes échangés. L'étude de la violence pour la période contemporaine est bien avancée. Cependant les historiens savent peu de choses sur les violences quotidiennes et on aperçoit un manque d'intérêt pour les crimes ruraux dans les chroniques judiciaires. F. Chauvaud choisit de faire débiter ses recherches à l'année 1880 car on voit un changement au niveau de la forme des comptes rendus par les tribunaliers. Ils ne sont plus anonymes et ne ressemblent plus à une prise de note sténographiée. Ces comptes rendus apparaissent de plus en plus comme un genre littéraire à part entière. Quelques personnalités ont écrit sur la justice dont Maurice Garçon qui distingue trois grandes catégories de crimes : les crimes odieux, les crimes de mœurs et les crimes politiques. Dans notre période les crimes à la campagne ne présentent pas un grand intérêt pour les chroniqueurs. Cela s'explique par le fait que ces chroniqueurs forment une aristocratie de la presse. Ils s'intéressent aux procès concrets. Ces chroniques sont souvent relativement sombres. Nous pouvons notamment citer celles de Joe London. De plus la justice est souvent représentée comme une institution inquiétante. Ces articles paraissent dans des journaux qui drainent jusqu'à un million de lecteurs ; il faut aussi rappeler l'influence d'autant plus grande que sous la III^e République, la presse est un instrument majeur de la formation de l'opinion publique. L'intervention s'appuie également sur les dessins de presse, souvent caricaturaux aussi bien à l'égard des magistrats, que des accusés, parfois représentés en victimes accablées.

Dans une première partie, F. Chauvaud explique que les chroniqueurs font d'importantes mises en scènes autour du crime dont ils parlent, rendant le lieu d'un crime qui pourrait être qualifié de « normal », très sombre et inquiétant. De nombreuses illustrations sont montrées afin de ponctuer ses propos. Ces campagnes représentées ressemblent à des « terres sanglantes ». En outre, les tribunaliers insistent sur la difficulté de la vie à la campagne. Les

paysans sont présentés comme des peuples sauvages, l'accent campagnard est plus ou moins retranscrit dans les articles, cela permet de montrer la rusticité de ces populations. F. Chauvaud fait par ailleurs remarquer que ce sont souvent des fermiers qui sont mis en scène et non de simples ouvriers agricoles. Les protagonistes sont ridiculisés, on disqualifie ainsi les prévenus. C'est une humanité lente, simple et vivante, repliée sur sa campagne qui nous est décrite.

Dans une deuxième partie, on note une progression des campagnes vers l'imitation des villes : on assiste à ce que F. Chauvaud appelle une « civilisation du crime ». Nous avons l'exemple de Maurice Talmère, un chroniqueur pour qui la description des témoins est importante, pour lui les efforts vestimentaires montrent un début de civilisation en campagne. Cependant on note du mépris dans ce type de description, pour lui ces paysans endimanchés sont dissimulateurs et sournois. À partir des années 1890, les chroniqueurs vont « décontextualiser le crime » à la campagne. Ce qui intéresse surtout les tribunaux à travers ce genre d'articles, c'est de traiter de sentiments universels tels que l'amour. On voit ainsi des articles parlant de fermiers libertins.

Autre aspect véhiculé par les tribunaux, l'idée selon laquelle seuls les ruraux pourraient franchir un certain seuil de cruauté. On en veut pour preuve des crimes « sadiques » perpétrés par des monstres « froids », tels « Vacher l'éventreur ». C'est une nouvelle figure qui apparaît, au côté des « monstres chauds » et des « monstres énigmatiques ». Et enfin il ne faut pas oublier les carnages qui sont assimilés aux tueries (meurtre de plusieurs personnes). F. Chauvaud en cite un des exemples les plus connus : La Tuerie de la ferme de Jully en 1908, où toute une famille fut assassinée par deux aides-vachers. Nous sommes alors dans un contexte particulier : en 1908, la peine de mort a failli être abolie par les parlementaires. Il s'agit donc pour les tribunaux de relayer le besoin de surveillance de la jeunesse, à une heure où « la société [en] a peur » (cf. Michelle Perrot).

En somme, on remarque une grande disproportion dans les affaires traitées par les tribunaux : les crimes urbains sont largement privilégiés. C'est alors une manière de s'interroger sur la modernité de ces événements et l'excès de violence qui basculerait du côté des campagnes, qui entrent alors dans une nouvelle dimension.

Débat

Jean-Marc Moriceau. Les chroniques mobilisées, tout en recherchant l'exceptionnel, renseignent sur la banalité et le quotidien. La période étudiée montre bien le basculement qui s'opère au tournant du XIXe et du XXe siècles : le monde rural s'effrite, un processus d'acculturation est à l'œuvre, notamment par la scolarisation mise en place par la IIIe République. Cependant, cette « civilisation des barbares », la représentation attardée des campagnes (héritée des notables du premier XIXe siècle, tels Guizot), survit encore sous la plume de ces tribunaux. Y a-t-il alors un lien entre cette représentation méprisante et les efforts d'éducation des instituteurs de la IIIe République (notamment avec l'imposition du français) ? Quelle est la sociologie de ces chroniqueurs judiciaires qui semblent constituer une élite journalistique ?

Frédéric Chauvaud précise que de nombreuses sources judiciaires restent à exploiter, notamment dans la presse régionale : il serait alors possible de faire de belles découvertes sur le quotidien des campagnes. Répondant à la question des représentations du crime à la campagne, il précise que les chroniqueurs dont il est question ont bien une culture citadine, méprisante à l'égard du monde rural. Ces tribunaux fonctionnent en réseau, côtoient avocats et magistrats, et peuvent alors influencer sur leur réputation. Ils ont parfois des ambitions d'écrivain, d'artistes. De fait, leur carrière n'est pas toujours choisie, mais leur regroupement

au sein de l'Association de la Presse Française leur donne un poids considérable. Ces chroniqueurs se scindent souvent en deux camps : un pour l'accusation, un pour la défense. F.Chauvaud note qu'ils se situeraient plutôt à droite sur l'échiquier politique.

Philippe Madeline revient sur les manifestations de mépris à l'égard du monde rural dans certains discours journalistiques ou dans certaines mises en scène cinématographiques. On peut sans doute esquisser un lien avec l'aménagement du territoire métropolitain : plus les affaires criminelles sont éloignées de la capitale, plus elles renvoient à des stéréotypes d'une campagne «ensauvagée». Revenant sur les scènes de procès, Ph. Madeline s'interroge sur l'interdiction de prendre des photos durant les audiences : s'agit-il d'éviter les représentations caricaturales des parties en présence, justement à l'œuvre dans les dessins de presse mentionnés dans l'exposé ? Concernant la monstruosité de certains crimes, Ph Madeline s'interroge sur la façon dont les tribunaux prennent acte des avancées médicales, notamment en psychiatrie, permettant de mettre des mots sur l'indicible.

Frédéric Chauvaud répond au parallèle avec l'aménagement du territoire en soulignant que certains chroniqueurs n'hésitent pas à se rendre sur les lieux de procès "croustillants". Cependant, il est vrai qu'ils ne doivent pas avoir lieu trop loin de la capitale, l'événement doit être significatif. Concernant les photos lors des audiences, elles ont été progressivement interdites. Elles étaient possibles jusque dans les années 1930. Quant aux photos de la scène de crime, cela pouvait avoir un impact considérable, d'où l'interdiction de les communiquer aux jurés. Pour ce qui est des représentations du monde rural au cinéma, F.Chauvaud évoque *Les Dramatiques de l'ORTF* qui reconstituaient des procès à partir de *La Gazette des Communes*. Enfin, concernant la place de la psychiatrie dans les jugements, c'est dès 1825 qu'a débuté le débat autour de la responsabilité pénale en cas de folie : on tranche alors en faveur de la pleine responsabilité. Puis on invente la notion de «demi-fous», avec la loi sur les circonstances atténuantes de 1832.

Marcel Rounsard : quelles sont les références littéraires mobilisées dans les chroniques lorsque sont évoqués les «paysages et amants tragiques» ? Y trouve-t-on par exemple Barbey d'Aurevilly ? (*Les Diaboliques*).

Frédéric Chauvaud : Il y a beaucoup de références littéraires, certains chroniqueurs les exagèrent même parfois. Les auteurs les plus souvent convoqués restent Maupassant et Zola.

Olivier David trouve très intéressante cette intervention qui interroge les représentations du monde rural. Il serait utile de comparer les descriptions des paysages dans ces chroniques avec les monographies rurales. Il y a là des liens interdisciplinaires à construire, afin d'objectiver les représentations symboliques.

Frédéric Chauvaud reprend la parole pour préciser que dans *L'Assiette au beurre* et dans l'imaginaire des dessinateurs, le monde paysan se limite à la Vendée, la Bretagne et la Normandie.

Jérôme Viret propose un parallèle avec la Haute-Loire où l'on observe une criminalité commerciale et dirigée contre la gendarmerie, et où ce ne sont pas le même type de faits divers. Il semble pour lui que ce corpus mobilise beaucoup de crimes sensationnels.

Frédéric Chauvaud précise que si ce sont des crimes assez «spectaculaires» qui sont étudiés, c'est aussi parce que les sources utilisées sont des journaux nationaux, qui tous dépassent le million d'exemplaires après la Première Guerre Mondiale. Il faut aussi noter que la criminalité évolue : il y a beaucoup d'affaires de vols qui ne sont pas relatées.

Jérôme Viret se demande alors si l'image de bandit au grand cœur est présente aussi dans ces chroniques comme c'est le cas dans plusieurs sources.

Frédéric Chauvaud estime quant à lui que cette image est désuète aux XIXe et XXe.

Olivier DAVID,
Maître de conférences en géographie à l'université Rennes 2
**« La jeunesse en milieu rural : pratiques de loisirs et politiques locales
de prise en charge. Le cas de l'Ille-et-Vilaine »**

Olivier David s'intéresse ici aux pratiques de la jeunesse dans son ensemble et plus particulièrement en milieu rural. Ces études sur la jeunesse occupent une place centrale dans les réflexions sociales et politiques depuis 2-3 générations, notamment pour mesurer le renouvellement de leurs pratiques et créer les bonnes conditions du renouvellement social. Toutefois de grandes disparités dans la prise en charge des publics jeunes sont observées, et entraînent des inégalités d'accès à ces services. Il se focalise sur les jeunes âgés de 10 à 24 ans habitant les espaces ruraux du département. Pour cela Olivier David a réalisé une enquête auprès de 500 familles et 1300 enfants et auprès des élus de 284 communes du département (80 % du total).

L'Ille-et-Vilaine apparaît comme un département jeune au niveau national (8^e rang). En effet, en 2007, 20,7% de la population a entre 10 et 24 ans. La population rennaise compte un quart de jeunes de 15 à 24 ans et est la première ville pour sa population jeune. Les jeunes habitent principalement dans les espaces périurbains tandis que le nord-ouest et le sud-est du département abrite une proportion plus faible de jeunes. Pourtant deux institutions proposent des discours volontaristes vis-à-vis de la jeunesse en milieu rural et notamment le Conseil Général qui a mis en place depuis 2004 des contrats de territoire (encore insuffisants) avec les intercommunalités du département afin de favoriser l'insertion des jeunes. La CAF a aussi développé une politique de jeunesse depuis 2003 et ainsi 218 communes ont signé des contrats avec cette institution.

Cette pratique de loisirs par les jeunes ruraux dépend de plusieurs facteurs et notamment de l'âge et le genre. Ainsi avec l'âge, les activités sont plus variées et le temps passé diminue. L'environnement familial influence également les pratiques des jeunes. Les activités de loisirs des jeunes sont beaucoup plus réduites en milieu rural que dans les centres périurbains et se limitent à quelques activités ou parfois à une seule (le football notamment). De plus, si certaines activités sont moins répandues en milieu rural, les jeunes y consacrent plus de temps (télévision, lecture, activités de plein air).

D'autre part, les services à la jeunesse sont inégalement répartis sur le territoire et sont essentiellement concentrés dans les pôles urbains (Rennes et grandes villes). C'est le cas pour l'accueil de loisirs. Enfin, Olivier David note que 53% des communes du département affirment que la jeunesse n'était pas prioritaire durant le mandat municipal de 2001-2008. Ce pourcentage augmente en milieu urbain. En milieu rural, les dispositifs concernent d'abord la mobilité et l'accompagnement de projets.

En conclusion, les espaces ruraux sont bien les moins avancés en terme de politique jeunesse. Les arguments financiers et démographiques sont avancés pour justifier cette lacune.

Débat

Philippe Madeline remercie Olivier David pour la qualité pédagogique et l'intérêt scientifique de la démonstration. La présentation propose un lien entre les dynamiques démographiques et les pratiques de loisirs. Elle met très bien en évidence la difficulté à mesurer ces pratiques. P. Madeline interroge Olivier David sur le seuil statistique des 10-24 ans pour définir la jeunesse. Concernant les activités des jeunes, les loisirs en famille ont-ils été pris en compte ? D'autre part, certains ménages adoptent-ils une stratégie d'installation qui met les loisirs

parmi les éléments déterminants de l'implantation ? Peut-on déceler des choix "élitistes" dans les pratiques de loisirs ? Du côté des élus, considèrent-ils que la population prioritaire est constituée des personnes âgées, compte tenu du départ de nombreux jeunes ?

Olivier David indique d'abord que son travail s'appuie sur les études en sciences de l'éducation ou en sociologie montrant que le nonaccès aux pratiques culturelles et de loisirs "handicape" le jeune et constitue un manque dans la constitution de son capital culturel.

Le choix de la classe d'âge 10-24 ans n'est pas pertinent en soi. Il serait plus intéressant de distinguer les tranches d'âge suivantes : les 6-10 ans, les 11-15 ans, les 15-20 ans et les plus de 20 ans, suivant les rythmes scolaires. Les loisirs en famille n'ont pas été étudiés spécifiquement, les questionnaires portaient sur les individus, même si le contexte familial était pris en compte. Pour identifier les stratégies des familles concernant les loisirs, il faudrait poursuivre le travail par des entretiens qualitatifs. Par contre, les entretiens de pré-enquête ont permis d'entrevoir certains choix de structure de loisirs, surtout en milieu périurbain, où certaines familles recherchent des clubs de sports "renommés" pour leurs résultats. En milieu rural, l'offre moins importante n'entraîne pas ce type de questionnement. Cependant Olivier David souligne que ce travail se poursuit, notamment pour croiser pratiques de loisirs de l'enfant et catégorie socioprofessionnelle des parents. Concernant les projets municipaux, Olivier David précise que les disparités observées relèvent de « philosophies politiques » différentes. De fait, certains élus estiment que les pratiques de loisirs ou plus généralement la politique de la jeunesse relève de la sphère familiale ; d'autres l'intègrent pleinement dans leur champ d'action. Il est par ailleurs intéressant de relever que ce sont souvent des élus féminins qui gèrent ces politiques...

Jean-Marc Moriceau : « Cet exposé respire la géographie sociale ». De fait, il associe efficacement méthodes qualitatives et quantitatives. Pourtant les géographes demeurent parfois insatisfaits du manque de sens qualitatif de leurs cartes, là où les historiens ont parfois du mal à trouver des données en quantité correcte ! Toutefois, JM Moriceau relève que « les campagnes des historiens ne sont pas celles des géographes ». De fait, elles semblent moins attirer les populations ni être un espace "refuge" comme c'était le cas sous l'Ancien Régime (arrivées d'enfants en nourrice, envoi d'élèves dans les meilleurs collèges Oratoriens...). Elles apparaissent même "léthargiques" et "sous-équipées", alors que parallèlement des néo-ruraux s'y installent et recherchent donc bien des espaces "préservés", mais aussi tout à fait intégrés, grâce aux nouvelles technologies. Il relève enfin l'exemple du loisir qu'est le scoutisme. La pratique semble plutôt urbaine, alors que ce mouvement propose des activités en lien direct avec la "nature". Ceci s'expliquant peut-être par l'origine urbaine des encadrants, bien souvent étudiants, et du public concerné.

Concernant une vision peut-être « pessimiste » des campagnes, **Olivier David** rappelle que le décalage avec la ville s'explique surtout par leur poids démographique qui est totalement inversé par rapport à l'Ancien Régime, la transition urbaine achevée depuis 40 ans, ayant bouleversé le monde rural. L'objectif n'est pas de porter un regard pessimiste sur les campagnes, mais bien d'identifier les besoins sur des territoires prioritaires afin d'améliorer les éventuelles inégalités d'accès aux services. Concernant le scoutisme, il existe un important centre sur une commune rurale qui concentre les effectifs, mais les bassins de recrutement se situent bien en milieu urbain.

Michaël Bermond souligne l'intérêt d'un tel exposé qui montre bien que tous les espaces ruraux ne se valent pas et qu'il y a des dynamiques différentes à étudier. Il se demande par ailleurs si la lecture spatiale des disparités ne masquerait pas des répartitions particulières des catégories sociales sur le territoire étudié.

Olivier David abonde en ce sens en précisant toutefois que ce qui est intéressant d'étudier serait plutôt le niveau de qualification des parents que leur catégorie socioprofessionnelle. Elle n'est qu'un état de fait au moment de l'enquête, et peut s'avérer en décalage avec le capital culturel des parents, qui peut influencer sur les pratiques de loisirs des enfants. Mais ce travail reste à faire et consiste à ventiler l'échantillon des enfants enquêtés par le lieu de résidence et ce niveau de qualification.

Alain-Gilles Chaussat : Cette étude a-t-elle intégré les pôles d'équipements de loisirs de l'autre côté des frontières départementales ? Existe-t-il des cartes intégrant les distances-temps qui sont déterminantes en milieu rural ? Les durées de pratique des différents loisirs indiqués par les enfants (par exemple 4 h/semaine pour la télévision) semblent très peu élevées... Par ailleurs Olivier David s'est-il intéressé aux orientations politiques des conseils municipaux et les liens éventuels avec les activités développées ? Enfin a-t-il vécu en milieu rural ou en milieu urbain, ce qui pourrait influencer le discours ?

Pour ce qui est des autres pôles d'activités des autres départements, seule la région de Dinan et Saint-Malo pourrait présenter une comparaison avec le Sud Manche, mais **Olivier David** n'a pas étudié cet aspect-là. Concernant le temps passé aux différentes activités, ce sont des valeurs moyennes à prendre avec précaution. Mais il est vrai que le temps passé à ces activités informelles augmente fortement avec l'âge. La comparaison entre les municipalités de gauche et de droite n'a pas été faite ici ; cependant cette étude a été menée lors d'un travail précédent sur la petite enfance où il a été mis en évidence que les mairies de droite privilégient les aides à l'initiative privée (relais d'assistante maternelle), les mairies de gauche investissant plutôt sur les structures publiques. Enfin, il précise qu'il a grandi en milieu urbain.